

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune

Vu la loi du 5 Avril 1884,

Vu

Le Code des Communes L 131.2, L 131.3 et L 131.4,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'intérêt général,

Considérant

que les travaux de réfection des rues du village se déroulent actuellement Rue des Ormeaux,

que ces travaux nécessitent la circulation d'engins de chantier,

Arrêtons

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits rue des Ormeaux, rue de la Fontaine (stationnement interdit à partir du n° 5 jusqu'à la place du Bail), place du Bail pendant toute la durée des travaux, c'est à dire du 29 novembre 2016 jusqu'au 30 avril 2017.

Article 2 : La signalisation sera matérialisée par des barrières.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Salles sur l'Hers.

OBJET :
Circulation, Stationnement

Publié le

Pour extrait conforme,

En mairie, le 29 novembre 2016

Le Maire

